

FOCUS HOME INTERACTIVE
Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance
Au capital de 5.237 730 Euros
Parc de Flandre « Le Beauvaisis » - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris
RCS Paris B 399 856 277

<p>RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 9 JUIN 2015</p>
--

L'an deux mille quinze
Et le neuf juin à 17 heures,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société Focus Home Interactive au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre les comptes annuels à votre approbation.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE LA FILIALE

1. Activité de la Société et du Groupe

• Présentation générale de l'activité de Focus Home Interactive

Focus Home Interactive est un éditeur de jeux vidéo à succès dont la vocation est d'éditer des jeux originaux, distribué dans le monde entier, sur multi plateformes (PS 4 et PS Vita de Sony, Xbox One de Microsoft, Nintendo 3 DS et Nintendo Wii U de Nintendo, et rentables (8 jeux sur 10 sont rentables dans les 6 mois).

La vocation de notre société est de sélectionner et de valoriser des jeux à potentiel mondial, en suivre la production, en assurer le marketing digital et offline et en réaliser la commercialisation.

Sur la chaîne de valeur, nous avons en amont les studios de développement de jeux vidéo et en aval, la distribution c'est-à-dire les magasins et les plateformes de téléchargements.

Nous considérons que Focus Home Interactive occupe une place à part dans notre univers concurrentiel : face aux majors qui éditent des jeux « AAA » à très forts budgets de développement le plus souvent réalisés en interne et lancés pour être des blockbusters en fin d'année, et aux éditeurs de casual games pour tablettes et mobiles qui se caractérisent des éditions de jeux à des budgets de développement modestes lancés dans un environnement caractérisé par une multitude d'acteurs, Focus Home Interactive édite des jeux AA au budget moyen (2 à 3,5 M€), vendus moins chers que ceux des majors en externalisant la création et la distribution physique.

Par ailleurs, Focus Home Interactive a cherché et réussi à établir un écosystème pérenne de studios partenaires, en majorité français et à permettre le développement de talents qui ont été confirmés au fil des années à travers des jeux de plus en plus ambitieux.

C'est grâce à cette politique que Focus Home Interactive a pu enregistrer une croissance moyenne du Chiffre d'affaires de 34,6 % par an sur les cinq dernières années et du résultat moyen sur 5 ans de 60,6 %.

Pour se donner les moyens d'augmenter la proportion de jeux à fort potentiel et renforcer sa couverture mondiale, Focus Home Interactive a été introduite sur le marché Alternext Paris le 11 février 2015. A cette occasion, 12,7 M€ ont été levés dont 8,43 M€ sous forme d'augmentation de capital. Cette opération a rencontré un très vif succès puisqu'elle a été sursouscrite 5,4 fois par les institutionnels et 12,2 fois par les particuliers.

• **Situation du Groupe et analyse de l'évolution des affaires**

Notre exercice 2014 est marqué par une croissance forte et solide. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, incluant la société Focus Home Interactive USA, filiale à 100 %, atteint 43,8 M€, soit une progression de 69 % par rapport à l'exercice 2013. En 2014, nous avons lancé 9 jeux contre 8 en 2013.

Nous constatons une nouvelle progression de notre chiffre d'affaires à l'international qui passe de 20 M€ en 2013 à 35,5 M€ en 2014. Cette évolution s'explique principalement par la croissance de nos ventes aux US.

De la même manière, nos ventes dématérialisées atteignent 20,2 M€ en 2014. Elles étaient de 14,1 M€ en 2013.

En terme géographique, nous réalisons :

- 18,9 % de notre chiffre d'affaires en France (+40,7 %)
- 41 % de notre chiffre d'affaires en EMEA (+ 52 %)
- 32,4% de notre chiffre d'affaires en Amérique du NORD (USA, Canada, Mexique) (+126%)
- 5,8 % de notre chiffre d'affaires en Asie (+64%)
- 1,9 % dans les autres Zones soit + 148 %

Nous disposons de plus de 100 distributeurs dans le monde : 41 distributeurs assurent une distribution physique dans 80 pays et 54 plateformes de distribution digitale assurent une présence du catalogue en ligne dans le monde entier.

En termes de répartition entre les ventes physiques et les ventes dématérialisées, les ratios sont les suivants :

- Les ventes physiques représentent en 2014, 54 % de notre chiffre d'affaires (contre 46 % en 2013),
- Les ventes dématérialisées représentent en 2014, 46 % de notre chiffre d'affaires (contre 54 % en 2013)
- Cette évolution qui peut paraître contradictoire avec le développement des ventes dématérialisées observé par ailleurs. En fait, 2014, est marqué par le lancement de jeux, tels Bound by Flame sur PS4 ou Farming Simulator 2015, ont connu un vrai succès en ventes physiques. D'ailleurs, le succès de nos ventes dématérialisées ne se dément pas. Ainsi nous avons pu classer 3 jeux Focus parmi le top 20 2014 des jeux les plus joués sur Steam, le leader mondial de la vente dématérialisée calculés en nombre d'heures par utilisateur.

On constate également que nos trois meilleures ventes représentent respectivement : 17% du CA total pour Bound by Flame, 16 % pour Farming Simulator 2015 (PC), et 13 % pour Sherlock Holmes Crime & Punishment. Il faut également signaler que notre back catalogue (i.e. les ventes réalisées par les titres sortis avant l'exercice en cours) représente 29 % de notre chiffre d'affaires contre 32 % au cours de l'exercice précédent.

En terme quantitatif, nous avons vendu au cours de l'exercice 2014, 550 000 Farming Simulator sur PC, 430 000 Bound by Flame, et 350 000 Sherlock Holmes Crime & Punishment.

• **Résultats**

Nos résultats sont en forte progression en 2014. Si notre marge brute consolidée de 16 M€ progresse de 70 %, elle varie peu en pourcentage du chiffre d'affaires : 36,6 % en 2014 contre 36,2 % en 2013, démontrant ainsi, dans un contexte de forte hausse de l'activité, la capacité de Focus Home Interactive à maîtriser les coûts attachés à la fabrication des jeux sur supports physiques tout en maintenant sa politique de partage des recettes dans une approche gagnant-gagnant avec les studios.

Notre résultat d'exploitation s'établit à 6 M€. Il était de 3,1 M€ en 2013 soit une progression de 94 % d'un exercice à l'autre. La proportion du chiffre d'affaire représentée par ce résultat d'exploitation passe de 12 % à 13,7 %, montrant là encore la bonne maîtrise des charges. Ainsi, les coûts de personnel ressortent à 3,9 M€, en augmentation contenue de 26% au regard de la forte croissance du Groupe.

Au final, Focus Home Interactive affiche un résultat net qui a presque doublé pour atteindre 3,9 M€.

• **Activité en matière de recherche et développement**

Focus Home Interactive n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

2. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers

- **Risques liés à la dépendance à l'égard des studios de développement externes**

Focus ne dispose pas de studio de développement intégré et il n'existe aucune relation capitaliste entre un ou plusieurs studios et la Société. La détérioration des relations existantes avec un ou plusieurs studios de développement partenaires ou les difficultés que pourrait rencontrer la Société à nouer des partenariats avec de nouveaux acteurs pourraient avoir un impact négatif plus ou moins sensible sur les revenus, les résultats futurs, la situation financière et le développement du Groupe. La défaillance financière d'un studio constituerait également un risque pour la Société.

- **Risques liés à la recherche et à la fidélisation des talents**

La réussite de notre société dépend très largement du talent, des compétences et de l'implication des dirigeants mais également des collaborateurs clés.

Nous estimons qu'une partie au moins des tâches effectuées par ces collaborateurs clés pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs, le cas échéant après une période d'adaptation et/ou de formation. Toutefois, le succès du Groupe étant notamment lié à la collaboration passée et présente de ses collaborateurs clés, nous ne pouvons garantir que leur départ ou indisponibilité, totale ou partielle, n'aurait pas un effet défavorable significatif sur notre activité, notre situation financière, nos résultats et nos perspectives de développement.

Focus Home Interactive aura besoin de recruter de nouveaux collaborateurs de haut niveau pour le développement de ses activités. Nous sommes en concurrence avec d'autres sociétés, françaises et étrangères, pour recruter et retenir notamment des personnels techniques hautement qualifiés. Notre incapacité à attirer ces personnes clés pourrait empêcher Focus Home Interactive d'atteindre nos objectifs et pourrait donc avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, notre situation financière, nos résultats et nos perspectives de développement.

Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société

Focus enregistre une croissance rapide de ses activités (croissance annuelle moyenne de son chiffre d'affaires de plus de 34,6 % entre 2010 et 2014), qui requiert une implication forte de l'équipe dirigeante et nécessite une infrastructure opérationnelle et financière solide. La capacité de la Société à gérer efficacement sa croissance imposera d'utiliser de manière optimale l'ensemble de ses ressources présentes et de veiller à leur adéquation avec les futurs besoins.

Si nous ne parvenions pas à gérer de façon efficace la croissance de nos activités, la qualité de notre offre pourrait en souffrir, ce qui pourrait nuire à notre notoriété et

avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de notre société.

- **Risques liés à la non-réalisation du plan de développement**

Focus Home Interactive, comme tous les éditeurs, est dépendant du succès de son catalogue produits et de l'adéquation de son offre à la demande des consommateurs afin de pouvoir développer son activité dans les exercices à venir.

Si Focus Home Interactive ne parvenait pas à atteindre les succès escomptés sur son catalogue de jeux actuels et futurs dans les délais escomptés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les perspectives de croissance, la situation financière, les résultats et le développement de la société.

- **Risques liés à l'évolution du marché et à la concurrence**

- Focus Home Interactive évolue sur un marché en croissance, mais de plus en plus concurrentiel et sélectif, soumis à des mouvements de concentration, marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, requérant des investissements importants en recherche et développement et soumis à des fluctuations économiques.

Par ailleurs, Focus Home Interactive doit faire face à de nouveaux défis avec l'accélération de la dématérialisation des jeux-vidéos (téléchargement en ligne du jeu) et l'émergence du marché du Cloud gaming.

Pour rester compétitif, il est essentiel de bien anticiper les tendances du marché et donc de bien choisir le format de développement d'un jeu. Un choix inapproprié pourrait avoir des conséquences défavorables sur le chiffre d'affaires et la rentabilité attendus ainsi que sur la situation financière et le développement notre société.

- Bien que la Société ait un modèle économique spécifique, elle est confrontée à une concurrence directe et indirecte composée de nombreux éditeurs de taille et positionnements différents. L'accroissement de la concurrence à laquelle est confrontée Focus Home Interactive constitue un risque.

- **Risques liés au décalage ou de mauvais démarrage lors de la sortie d'un jeu phare**

Dans un contexte très concurrentiel, l'annonce du décalage d'un jeu attendu, quelle qu'en soit les raisons, pourraient avoir un effet défavorable plus ou moins significatif

sur les revenus, les résultats futurs de Focus Home Interactive, sa situation financière et son développement.

C'est pourquoi la Société s'est fixé un double objectif de lancer des jeux de qualité et innovant tout en respectant des objectifs de coûts et de délais. De plus, grâce à son catalogue diversifié et caractérisé par une récurrence des succès, nous ne sommes pas dépendants du succès d'un jeu phare sur chaque exercice.

- **Risques liés à la dépendance à l'égard des consociers**

Focus Home Interactive adopte un positionnement non exclusif vis-à-vis des consociers et édite à ce titre des jeux pour les trois constructeurs de consoles actuels (Sony, Microsoft et Nintendo). Dans le cadre de la commercialisation des jeux sur les différentes consoles, la Société doit soumettre chaque jeu à diverses étapes de validation par le consocier. La maîtrise par la Société de l'ensemble des exigences des constructeurs et des évolutions permanentes des cahiers des charges propres à chaque console au rythme notamment de l'enrichissement des technologies, constitue un enjeu majeur.

Bien qu'il n'existe aucune contrainte technique imposée pour les jeux destinés aux PC, Focus s'impose également un cahier des charges technique similaire à ceux requis par les consociers afin que les jeux PC édités par Focus soient autant que possible exempts de problèmes techniques et offrent à l'utilisateur, quelle que soit la configuration de son ordinateur, une expérience de jeu similaire.

Par ailleurs, à l'instar de tous les éditeurs de jeux pour consoles, la Société est contrainte de produire les jeux destinés à la distribution physique dans des usines appartenant aux principaux consociers ou des prestataires externes certifiés par leurs soins. Ainsi, l'approvisionnement est soumis à une approbation préalable des constructeurs, à la fabrication de ces supports en quantité suffisante et à la fixation du taux de royalties. Toute modification des conditions de vente par les constructeurs pourrait avoir un impact défavorable plus ou moins significatif sur les résultats de la Société et la situation financière du Groupe. Pour les jeux PC/Mac, il n'existe aucune dépendance particulière.

Enfin, Focus doit également obtenir les agréments pour chaque console de la part des consociers (Sony, Nintendo ou Microsoft) afin d'être en mesure de pouvoir éditer des jeux sur ces consoles. La Société a obtenu les agréments sur l'ensemble des consoles incontournables, qui sont valables sur la période d'exploitation de la console, ainsi l'obtention de ces agréments ne constitue pas un risque significatif pour Focus Home Interactive.

- **Risques liés à une éventuelle dépendance commerciale**

A ce jour, nous estimons ne pas être dans une situation de dépendance commerciale tant vis-à-vis d'un client ou d'un type de clientèle grâce notamment à des partenaires

distributeurs implantés sur la planète pour les ventes physiques et sa diversification dans les canaux de commercialisation de son offre dématérialisée.

Ainsi, en matière de distribution physique, Focus Home Interactive compte en France un portefeuille clients fort de plus de 10 références actives composé de grands comptes de type centrales pour la grande distribution, grandes surfaces spécialisées et dispose d'un réseau de près de 50 distributeurs à l'étranger. En contrepartie de l'absence de minimum de ventes imposées contractuellement, les contrats de distribution sont systématiquement conclus pour des durées d'un an, nous laissant ainsi la possibilité de changer relativement facilement de distributeur en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de performances en deçà des attentes.

En matière de ventes dématérialisées, la Société dispose à la fois de sa propre boutique en ligne et d'une présence sur les principales plateformes de téléchargement de jeux.

Afin de se prémunir contre les risques d'impayés sur la vente de produits physiques, nous avons souscrit un contrat d'assurance-crédit auprès d'Euler Hermès couvrant respectivement 95% et 85% du chiffre d'affaires consolidé pour les produits physiques au titre de l'exercice 2013 et 2014.

Le taux de créances clients présentant un risque de recouvrement observé est très faible, il a été de 4,1% au titre de l'exercice 2014. Ces créances ont été dépréciées en conséquence dans les comptes sociaux ou consolidés.

Enfin, contrairement à ses concurrents de taille significative qui misent sur le dernier trimestre de l'exercice pour profiter des ventes de Noël pour lancer leurs « titres blockbusters », la Société s'attache à ne pas concentrer le lancement de ses nouveaux titres sur cette même période afin d'optimiser la visibilité. Même si des pics de vente liés à des succès commerciaux plus ou moins marqués peuvent être constatés, les ventes du Groupe ne sont donc pas concernées par une saisonnalité structurelle. La tendance observée par Focus Home Interactive au titre de l'exercice 2014.

- **Risques liés à la réglementation propre aux jeux vidéo**

La Société, comme tout éditeur de jeux doit se conformer aux dispositions légales nationales et communautaires, qui peuvent s'appliquer notamment au contenu des jeux vidéo et à la protection des consommateurs. Le non-respect de ces dispositions légales et ses conséquences possibles, à savoir l'éventuel retrait d'un jeu-vidéo du marché ou la mise en cause de la responsabilité de l'éditeur, pourraient avoir un impact négatif plus ou moins significatif sur les ventes, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

- **Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et aux contrats de licences**

Risques liés à la remise en cause des droits d'exploitation dans un territoire

Lorsque Focus Home Interactive est titulaire des droits sur le titre des jeux vidéo, il a

été mis en place une politique de protection de ce dernier à titre de marque en fonction des risques identifiés sur les territoires de distribution, de la nature du jeu vidéo et des perspectives de ventes futures.

Outre la protection au titre du droit des marques, il existe dans de nombreux pays dans lesquels la Société a son activité, des dispositions légales au titre du droit d'auteur et de la concurrence déloyale dont le titre et/ou le jeu vidéo bénéficient afin de garantir leur protection.

A ce jour, aucun des droits sur les titres et/ou jeux vidéo exploités par la Société n'a été revendiqué sur aucun territoire par un tiers. En cas de survenance d'une telle revendication, l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière plus ou moins significative selon le titre et/ou jeu vidéo concerné.

Risques liés au renouvellement du portefeuille de droits

Compte tenu de son activité, Focus Home Interactive est directement concernée par la gestion d'un portefeuille de droits concédés par les studios de développement.

Les droits d'exploitation sur les jeux obtenus par la Société auprès des studios, à travers des droits d'édition et de reproduction, lui sont conférés pour un territoire et une durée déterminés (durée qui peut être variable en fonction des contrats). Focus dispose donc d'un droit limité dans le temps sur les jeux vidéo développés par les studios.

Dans l'hypothèse où la Société ne parviendrait pas à acquérir de nouveaux droits, cette dernière verrait son catalogue d'exploitation diminuer, ce qui pourrait alors impacter négativement ses revenus, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risques liés à l'évolution aux tendances du marché et à l'évolution dans la fonctionnalité des jeux en portefeuille

Focus Home Interactive observe que les jeux vidéo deviennent de plus en plus sociaux avec des interactions entre joueurs à l'intérieur des jeux. Ainsi certains permettent la création d'éléments susceptibles d'être soumis aux droits d'auteur ainsi que la réalisation d'échanges potentiellement soumis au droit de la consommation.

Nous veillons à ce que ces évolutions soient encadrées en conformité avec les dispositions légales applicables.

Risques liés au piratage et à la contrefaçon de droits d'auteurs

Le succès grandissant du catalogue de Focus Home Interactive peut entraîner des tentatives de copies illégales et de piratage.

A ce jour, notre Société n'a jamais été confrontée à des actions de piratages d'une ampleur telle, que ses résultats, sa situation financière ou son image de marque en aient pâties. Nous considérons que la digitalisation croissante du marché des jeux vidéo diminue drastiquement le risque de piratage des jeux, en effet, la digitalisation a permis aux éditeurs d'ajouter de nouvelles fonctionnalités téléchargeables ou utilisables en ligne en plus du jeu de base (qui s'entend sans connexion à internet), comme notamment :

- mises à jour fréquente des jeux vidéo par internet (sur consoles comme sur PC) permettant la correction de défauts du jeu ;
- partage de données entre utilisateurs (« les communautés ») ;
- modes multi-joueurs en ligne ;
- contenus additionnels à télécharger dont certains sont gratuits.

Ces fonctionnalités sont autant de services additionnels qu'offre la digitalisation et qui ne peuvent être accessibles à des jeux piratés puisque pour y avoir accès, il est nécessaire au joueur de disposer du jeu originel (comportant des clés de codage cryptés). A défaut, le joueur peut toujours pirater un jeu mais ne pourra accéder à cet ensemble de contenus et se retrouve avec un jeu par essence fortement appauvri. Ainsi, la digitalisation croissante rend quasi systématique l'achat d'un jeu légal.

Nous considérons que notre positionnement puissant sur le segment du digital est de nature à limiter (même s'il ne peut être en totalité circonscrit) tout risque majeur de piratage de ses produits.

• **Risque de change**

Focus Home Interactive exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises autre que l'Euro, et plus particulièrement en dollars, monnaie de facturation retenue aux Etats-Unis . Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la part des ventes facturée en dollars s'est élevée à 48,5% du chiffre d'affaires consolidé. Le résultat d'exploitation ainsi que les liquidités du Groupe sont donc soumis à des fluctuations des cours de change.

Afin de limiter cette exposition au risque de change, le Groupe met en place des contrats de couverture de change Euro/Dollar, à différentes échéances, souscrits sur la base des prévisions à plusieurs semaines d'excédent de devises USD à recevoir, ces contrats couvrant partiellement les excédents budgétés.

Ne pouvant exclure qu'une augmentation importante de son activité ne le contraigne à une plus grande exposition au risque de change, notre société envisagera alors à renforcer sa politique de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions, en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, sa rentabilité pourrait s'en être altérée.

• **Risque de liquidité**

L'échéancier de la dette financière au 31 décembre 2014 est le suivant :

Consolidé (en K€) - audité	TOTAL	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et prêts OSEO	4 363	728	3 110	525
Concours bancaires courants	0	0		
Total des emprunts et dettes financières	4 363	728	3 110	525

Trésorerie disponible	8 243	8 243		
-----------------------	-------	-------	--	--

Trésorerie nette / (Endettement net)	3 880	7 515	(3 110)	(525)
---	--------------	--------------	----------------	--------------

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment. Compte tenu de sa trésorerie disponible au 31 décembre 2014 s'élevant à 8 243 K€ ainsi que :

- du plan de remboursement de la dette financière existant cette même date,
 - de l'obtention en juillet et août 2014 de 3 M€ de financements complémentaires représentés par trois emprunts auprès de BPI France, HSBC et Banque Palatine pour des montants respectifs de 1 500 K€, 750 K€ et 750 K€ destinés au financement de l'activité courante, et de leur échéancier de remboursement contractuel, et
 - du niveau d'activité actuel.
- **Risque lié à l'existence de covenants financiers**

Certains des emprunts souscrits par la Société comportent des clauses de respect de ratios financiers calculés annuellement sur la base des comptes sociaux de la Société.

Dans le cadre du **financement bancaire du Groupe obtenu auprès de la banque Palatine en septembre 2012**, les covenants testés à chaque clôture annuelle sont :

- maintien d'un niveau de capitaux propres, après affectation des résultats et intérêts minoritaires, au moins égal à 85% de celui existant au 31 décembre 2011 (i.e. 1 908 K€) ;
- maintien du niveau du rapport « Fonds Propres » et « Quasi Fonds Propres » sur l'endettement total à « Moyen et Long Terme » (total des dettes à plus d'un an

telles que présentées dans l'annexe aux comptes consolidés) à un niveau supérieur ou égal à 1 ;

- maintien du niveau du rapport « Endettement Ajusté » (dettes financières diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement) sur « Situation nette » à un niveau inférieur ou égal à 2.

Ces ratios étaient respectés au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, les **emprunts souscrits auprès de HSBC et de la Banque Palatine en juillet et août 2014** comportent également des covenants que Focus Home Interactive devra respecter à chaque clôture annuelle à compter du 31 décembre 2014 calculés annuellement sur la base des comptes sociaux de la Société.

Emprunt Banque Palatine : les clauses sont identiques à celles attachées à l'emprunt souscrit en septembre 2012 et indiquées ci-dessus, à l'exception du maintien de niveau des capitaux propres qui doit être au moins égal à 90% de celui existant au 31 décembre 2013 (i.e. 4 424,6 K€).

Emprunt HSBC : les covenants sont les suivants :

- maintien du niveau de « Fonds Propres » à un niveau égal ou supérieur à 4 951 K€ ;
- maintien du niveau du rapport « Fonds Propres » sur le total du bilan à un niveau supérieur à 15% ;
- maintien du niveau du rapport de l'endettement total à « Moyen et Long Terme » (total des dettes à plus d'un an telles que présentées dans l'annexe aux comptes consolidés) sur les « Fonds Propres » à un niveau inférieur à 1.

Le non-respect de ces ratios, ou l'absence de waiver ou d'autorisation préalable des établissements bancaires prêteurs, pourrait entraîner l'exigibilité immédiate du capital restant dû à la date de non-respect, à défaut d'obtenir l'accord de la banque de renoncer au remboursement anticipé du solde dû.

Au 31 décembre 2014, l'ensemble de ces nouveaux covenants sont respectés.

Il est rappelé qu'en 2012, un nantissement portant sur 40 280 titres de la Société a été accordé en sûreté sur les deux premiers emprunts par la société NABUBOTO pour un montant de 250 K€ au profit de la Banque Crédit du Nord et la Banque Palatine pari-passu.

Il est également rappelé qu'en juillet 2014 un nantissement portant sur 79 712 titres de la Société (soit 1,13% du capital) a été accordé en sûreté sur les deux emprunts souscrits en juillet et août 2014 par la société NABUBOTO (contrôlée par Denis THEBAUD, actionnaire majoritaire de la Société), pour un montant estimé de 375 K€ au profit de Banque Palatine et HSBC pari-passu.

- **Risque de taux**

L'intégralité des emprunts souscrits par le Groupe à la date du présent rapport et décrit ci-avant ont été réalisés à taux fixe. Par ailleurs, la trésorerie du Groupe ne fait l'objet d'aucun placement, susceptible en fonction de la variation des taux d'impacter le niveau de ses liquidités disponibles.

La Société considère que toute évolution de +/- 1% des taux d'intérêts aurait un impact non significatif sur son résultat net au regard du niveau dégagé par le résultat d'exploitation.

- **Risque relatif à l'existence d'instruments dilutifs**

A ce jour, la Société a procédé à l'attribution de plans de valeurs mobilières et instruments donnant accès au capital (actions gratuites, stock-options et bons de souscription d'action) au profit de dirigeants, salariés et membre du conseil de surveillance.

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre, notamment, de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés. Dans de tels cas, il en résulterait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

- **Assurance et couverture des risques :**

Focus Home Interactive a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés avec des montants de garantie qu'il estime compatible avec la nature de son activité, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité. Les polices d'assurance souscrites par le Groupe contiennent les exclusions et plafonds de garantie ainsi que les franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché.

Le montant des charges constatées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurance (hors assurance-crédit client) s'est élevé à 99,4 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- **Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Depuis le début de l'année et grâce aux fonds levés lors de notre IPO de février 2015, et comme nous l'avons annoncé, nous avons pu augmenter le potentiel commercial de certains jeux comme Blood Bowl 2, Battlefleet Gothic, ou Technomancer. Nous avons également

noué de nouvelles collaborations avec 3 Top studios européens : Larian Studio, Dontnod Entertainment, et Deck 13. Enfin, nous préparons le lancement mondial de Farming Simulator 15 sur 4 consoles en mai prochain.

L'exercice 2015 devrait voir une continuation de la croissance de la société avec notamment le lancement de titres attendus par les joueurs comme « Blood Bowl 2 » et les versions consoles du jeu « Farming Simulator 2015 » dont la version PC a rencontré un vif succès en 2014.

Notre line-up 2015 présente en outre quelques titres forts tels que Wargame Act of aggression, Mordheim, ou encore Tour de France 2015 et un jeu nouveau sur consoles dont le lancement sera annoncé au salon E3 à Los Angeles en juin prochain.

Pour les années suivantes (2016 et 2017), notre line up est également marqué par des jeux forts tels que Technomancer, Battlefleet Gothic, Space Hulk, Vampyr ou Call of Cthulhu.

Dans un tel contexte, les perspectives d'avenir nous apparaissent comme favorables.

4. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2015 a décidé, entre autres, de modifier nos statuts afin de les adapter aux règlements en vigueur sur le marché Alternext et a regroupé les actions en portant le nominal de celles-ci de 0,60 € à 1,20 € de nominal.

La société a réalisé son introduction en bourse le 11 février 2015, sur le marché Alternext pour renforcer sa structure, lui permettre de continuer sa croissance et concrétiser sa position parmi les acteurs du jeu vidéo en France et dans le monde. A cette occasion une augmentation de capital a été lancée qui nous a permis de lever 8 492 343,37 €. Notre capital est donc de 5 065 851,60 € depuis le 11 février 2015 divisé en 4 221 543 actions de 1,20 € de nominal.

Sur le plan social, la société a changé de convention collective applicable, passant de la convention collective du commerce de gros à la convention collective des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs conseil et des sociétés de conseil, dite de la Syntec. Elle a vu son effectif atteindre le seuil des 50 salariés à fin février 2015.

Enfin, la société a conclu un accord avec le studio Frogwares mettant fin au contrat de développement du jeu « Call of Cthulhu ».

5. Activité de la filiale Focus Home Interactive USA

L'activité de la filiale Focus Home Interactive USA est envisagée au point IV.1.

II. MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2014, la société était une société par actions simplifiée. Elle avait pour mandataires sociaux :

- Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Président ;
- Monsieur Denis Thébaud, membre et président du Conseil de surveillance ;
- Madame Claire Wancin-Mesureux, membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Christian Tellier, membre du Conseil de surveillance.

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 6 janvier 2015, la société a changé de forme pour devenir une société anonyme à directoire et conseil de surveillance et a désigné en tant que membres du Conseil de surveillance Monsieur Denis Thébaud, Monsieur Christian Tellier et Madame Claire Mesureux-Wancin. Lors de la réunion du Conseil de surveillance tenue le 6 janvier 2015, ont été désignés comme membres du Directoire, Monsieur Jean-Pierre Bourdon en qualité de président du Directoire, Madame Deborah Bellangé et Monsieur Cédric Lagarrigue.

1. Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux^[Py1].

1.1 Autres mandats en cours à l'extérieur du Groupe

Autres mandats en cours en dehors du Groupe		
	Nature du Mandat	Société *
Jean-Pierre BOURDON	Administrateur Administrateur Administrateur	INNELEC MULTIMEDIA XANDRIE INNOWEAR
Cédric LAGARRIGUE	Néant	Néant
Deborah BELLANGE	Néant	Néant
Denis THEBAUD	Président Directeur Général Président Président Président Administrateur Administrateur Gérant Gérant Gérant Président Président	INNELEC MULTIMEDIA INNELEC TECHNOLOGIES INNELEC SERVICES JEUX VIDEOS AND CO ACSYS I.D.M. NABUBOTO SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DE L'ERDRE SCI INNOBAT INNOWEAR XANDRIE

	Président Gérant Président	NUMERIC PIPELINE M.D.A. KONIX INTERACTIVE LTD
Claire WANCTIN	Co-gérante	CSA CONSULTANTS
Christian TELLIER (Membre indépendant)	Administrateur Administrateur	INNELEC MULTIMEDIA XANDRIE

(*) Parmi les mandats cités, la seule société cotée est Innelec Multimédia.

1.2 Autres mandats ayant été exercés à l'extérieur du Groupe au cours des 5 dernières années mais échus à ce jour

Néant.

2. Rémunérations et avantages en nature attribués au cours de l'exercice clos aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont les suivants.

Tableau des rémunérations, avantages en nature, actions gratuites et stock-options attribués à chaque dirigeant	
Exercice 2014	
Jean-Pierre Bourdon – Président de la SAS	
Rémunérations due au titre de l'exercice	180.092,50 €
<i>Dont au titre de son mandat social⁽¹⁾</i>	24.000 €
<i>Dont au titre d'une convention de prestations de services⁽²⁾</i>	156 092,50 €
Rémunération variable annuelle	- €
Rémunération exceptionnelle	- €
Jetons de présence	- €
Avantage en nature	- €
Valorisation des stock-options attribués au cours de l'exercice	- €
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	- €
Total Dirigeant	180.092,50 €
<p>(1) Conformément à une décision de l'assemblée générale réunie le 15 juin 2011, le Président perçoit, depuis le 1^{er} juillet 2011, une indemnité de mandat de 2.000 € par mois</p> <p>(2) Honoraires versés à la société Eclegui Consultants détenue à hauteur de 85% par Monsieur Jean-Pierre Bourdon, en vertu d'une convention réglementée qui s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014.</p>	

Tableau des rémunérations, avantages en nature, actions gratuites et stock-options attribués à chaque dirigeant	
Exercice 2014	
Denis Thébaut – Président du Conseil de surveillance	
Jetons de présence	3.000 €
Autres rémunérations ⁽¹⁾	16.000 €
Christian Tellier – Membre du Conseil de surveillance	
Jetons de présence	3.000 €
Autres rémunérations	Néant€
Claire Mesureux-Wanctin – Membre du Conseil de surveillance	
Jetons de présence	3.000 €
Autres rémunérations ⁽²⁾	21.208,70 €
Total	46.208,70 €
<p>(1) Rémunération au titre du mandant de Président du Conseil de surveillance. Fixée à 1 k€ par mois depuis 2004, le Conseil de surveillance réuni le 13 novembre 2014 a décidé de porter cette rémunération mensuelle à 3 k€ par mois à compter du 1^{er} novembre 2014.</p> <p>(2) Honoraires versés au titre d'une convention de prestation de services avec la société CSA Consultants dont Madame Mesureux-Wanctin est également co-gérante et associée. Cette convention porte sur la gestion, la maintenance et la formation d'un logiciel dédié au suivi des ventes clients. Elle constitue une convention réglementée qui s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014</p>	

3. Participation au capital des mandataires sociaux

se référer au IV.4

III. ACTIONNARIAT SALARIE

Au 31 décembre 2014, la participation détenue par des salariés dans le capital de la Société s'élève à 14,0% dont 7,6% par des membres du directoire liés à la Société par un contrat de travail.

Depuis cette date, les évolutions suivantes sont intervenues :

-A l'occasion de l'introduction en bourse du 11 février 2015, Monsieur Cédric Lagarrigue a vendu 24 048 actions et Monsieur Jean-Pierre Bourdon a vendu 7390 actions. En outre d'autres salariés de la société, non membre du directoire ont vendu 17 470 actions

- Au 28 février 2015, 55.520 actions ont été créées suite à l'exercice par certains de leurs bénéficiaires salariés de la société, d'options de souscriptions dans le cadre du Plan 2010-2 attribué le 22 décembre 2010 dans le cadre de la délégation conférée par L'Assemblée Générale réunie le 4 novembre 2010,

- Au 31 mars 2015, 40 200 actions ont été créées suite à l'exercice par certains de leurs bénéficiaires salariés de la société, d'options de souscriptions d'actions attribuées dans le cadre du « plan SO 2013 » attribué le 19 mars 2013 dans le cadre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale réunie le 4 novembre 2010 ainsi que 13 040 actions suite à l'exercice par certains de leurs bénéficiaires salariés de la sociétés, d'options de souscriptions dans le cadre du « plan SO 2010-1 » et 7 840 actions suite à l'exercice par le seul bénéficiaire mandataire social de l'intégralité des options de souscriptions qui lui avaient été attribuées directement par l'Assemblée Générale du 4 novembre 2010 (Plan-SO 2010-1)

En outre, les 91.664 actions gratuites attribuées à Monsieur Cédric Lagarrigue par le Président de la SAS Focus Home Interactive après autorisation du Conseil de Surveillance, devenues 45.832 actions gratuites par l'effet du regroupement des actions voté lors de l'assemblée générale mixte du 6 janvier 2015, peuvent être attribuées définitivement à Monsieur Cédric Lagarrigue et entrer en période de conservation pour une période de 2 ans soit jusqu'au 19 mars 2017. 19.200 actions gratuites sont auto détenues par la société et pour le solde, 26.632 actions seront créées et débités du compte de réserve spéciale créé en mars 2013, au moment de l'attribution.

Compte tenu de ces éléments, et à la date de rédaction du présent rapport, et en tenant compte de l'augmentation de capital intervenue à l'occasion de l'introduction en bourse, le capital de la société est détenu à hauteur de 13,34 % par les salariés dont 9,4 % par les membres du Directoire.

Il n'y avait pas d'accord de participation ou d'intéressement dans notre société au 31 décembre 2014. Cependant, dès que le seuil légal du nombre de salariés ouvrant droit à obtention d'une participation selon la réglementation en vigueur sera franchi, la Société mettra en place a minima un système de participation tel que prévu par la Loi. Celle-ci est en cours d'évolution avec le vote prochain du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dit projet de loi « Macron ».

Conformément à la Loi, nous proposerons à votre Assemblée du 9 juin 2015 le vote d'un résolution visant à consentir à votre Directoire une délégation en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe) conformément, notamment, d'une part aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 225-138- 1 du code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail.

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Activité des filiales de la Société

L'activité de notre filiale Focus Home Interactive USA est identique à celle de la société mère française. Elle est dédiée aux activités commerciales en Amérique du Nord et Amérique Centrale. En 2014, son chiffre d'affaires s'élève à 8 322 K USD pour un résultat net de 1 K USD

2. Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Néant

3. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

4. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

A l'issue de l'Assemblée Générale qui s'est tenu le 6 janvier 2015, la répartition du capital était la suivante y compris les valeurs mobilières donnant accès au capital :

	Nombre d'actions	Valeurs mobilières donnant accès au capital		Total (1)	% de capital	
		Nombre et type de valeurs mobilières attribuées (2)	Nombre d'actions susceptibles de résulter de leur exercice (2)		Total détenu à ce jour	Total dilué
Membres du directoire						
Jean-Pierre BOURDON	67 040	980 stock-options 2010-1 140 000 stock-options janvier 2015 800 AGA 2013-2	7840 140 000 800 (à provenir d'actions auto détenues)	215 680	1,91%	5,48%
Cédric LAGARRIGUE	258 080	5240 stock-options 2010-2 3 775 stock-options 2013 26 000 stock-options janvier 2015 45832 AGA 2013-1	41 920 30 200 26 000 45 832 (dont 19200 à provenir d'actions anti-détenues)	402 032	7,34%	10,21%
Deborah BELLANGE	6 400	5 000 stock-options 2012 625 stock-options 2013 6 500 stock-options janvier 2015	40 000 5 000 6 500	57 900	0,18%	1,47%
Membres du conseil de surveillance						
Denis THEBAUD	2 795 344 (1)	-	-	2 795 344	79,46%	71,01%
Christian TELLIER	8	5 000 BSA 2014	5 000	5 008	0,00%	0,13%
Claire WANCTIN-MESUREUX	147 120	-	-	147 120	4,18%	3,74%

(1) Actions détenues indirectement à travers les sociétés Nabuboto (détenue à hauteur de 99,99% par Denis Thébaud) et Innelec Multimédia (détenue à hauteur de 65% par Denis Thébaud).

Depuis cette date, et comme cela a été signalé plus haut, un certain nombre d'actionnaires membres du personnel ont apporté des titres à l'IPO et un certain nombre de bénéficiaires de Stock-options ont levé une partie de celles-ci. Ainsi 116 600 actions nouvelles ont été créées. D'autre part, 45 832 actions gratuites (AGA) ont été attribuées définitivement à Monsieur Cédric Lagarrigue. 19 200 actions ont été prélevées sur l'autocontrôle de la société et 26 632 actions nouvelles ont été créées.

L'autocontrôle de la société qui était de 20 000 actions au 31 décembre 2014 est ainsi réduit à la date de rédaction du présent rapport à 800 actions. Elles seront attribuées à Monsieur Jean-Pierre Bourdon lors de l'attribution définitive des actions gratuites dont il a bénéficié soit le 28 mai 2015. A cette date, la société ne détiendra plus d'actions en autocontrôle.

Nous vous rappelons que les statuts de votre société accorde des droits de vote double pour les actions inscrites au nominatifs et qui sont détenues depuis plus de deux ans ; Vous trouverez ci-dessous le tableau de répartition du capital et des droits de vote. :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de D.D.V.
Nabuboto (Groupe Thébaud)	2 278 488	52,2%	55,6%
Innelec Multimedia (Groupe Thébaud)	234 586	5,4%	4,5%
Autres membres du Conseil de Surveillance	130 911	3,0%	3,6%
Directoire et salariés	644 269	14,8%	15,9%
Autocontrôle	9 784	0,2%	0,0%
Public	1 066 737	24,4%	20,5%
Total	4 364 775	100 %	100%

V. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

1. Examen des comptes et résultats

1.1.Comptes Sociaux

Focus Home Interactive a réalisé un chiffre d'affaires de 39,6 M€ contre 25,7M€ au 31 décembre 2013 soit une très forte progression liée au succès de nos jeux : Bound by Flame, Farming Simulator 2015 PC ou Sherlock Holmes Crime & Punishment.

Nos charges d'exploitation représentent 34,3 M€ contre 23,2 M€.

Le résultat d'exploitation est de 6,1 M€. Il était de 3,0 M€ au 31 décembre 2013 soit une hausse de 103,3 %.

Après prise en compte d'un résultat financier de -0,15 M€, d'un résultat exceptionnel quasi-nul (-4,5 k€) et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 2 M€, le résultat net s'élève à 3,9 M€ soit une progression de 36,6 %.

Les comptes sociaux 2013 avaient enregistré un produit financier de l'ordre de 1 M€ correspondant aux opérations de fusion avec la société Focus Home Interactive Benelux, qui bien entendu ne se retrouve pas cette année.

Le total de notre bilan passe de 14,8 M€ au 31 décembre 2013 à 25,9 M€ au 31 décembre 2014. Les capitaux propres qui étaient de 5,7 M€ au 31 décembre 2013 atteignent 8,7 M€ sans prendre en compte l'augmentation de capital qui a eu lieu en février 2015 à l'occasion de l'introduction en Bourse.

On remarquera l'évolution du poste immobilisations : les immobilisations incorporelles progressent de 0,2 M€ à 0,8 M€, tandis que les immobilisations corporelles évoluent de 0,1 M€ à 0,4 M€ en raison du déménagement et des investissements réalisés dans nos nouveaux locaux

La trésorerie nette de la société s'élève à 3,4 M€. A noter la mise en place d'un nouveau crédit de 3 M€ auprès de la BPI et de deux de nos banques.

1.2.Comptes consolidés volontaires au 31 décembre 2014

Ces comptes consolidés intègrent l'activité de notre filiale aux Etats Unis qui a été créée en septembre 2013 et qui avait lancé Farming Simulator 2013 sur le marché américain en novembre 2013. Cette filiale à 100 % est complètement gérée par la société mère française qui prend à sa charge les frais variables de sa filiale comme notamment les frais de personnel.

Focus Homme Interactive a réalisé un chiffre d'affaires consolidés de 43,8 M€ contre 25,9 M€ au 31 décembre 2013 soit une progression 69 % liée au succès de nos jeux : Bound by Flame, Farming Simulator 2015 PC ou Sherlock Holmes Crime & Punishment tant en ventes physiques qu'en vente par téléchargement.

Le résultat d'exploitation est de 6 M€. Il était de 3,1 M€ au 31 décembre 2013 soit une hausse de 92,9 %. Il permet de dégager un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition de 3,9 M€ et un résultat net de 3,9 M€.

Le bilan consolidé est très proche du bilan des comptes sociaux par sa structure et ses montants. Il est intégré des éléments complémentaires concernant la filiale américaine. Le total du bilan est de 25,6 M€.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 8,8 M€. L'endettement net est de 3,9 M€, illustrant parfaitement que notre BFR est largement financé par nos ressources propres et notre trésorerie. Notre bilan est solide.

2. Situation d'endettement de la Société et du Groupe au 31 décembre 2014

	31/12/2013	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2014
Emprunts bancaires (hors découvert)	1 658	3 000	(295)	4 363
- dont à moins d'un an	301			728
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	1 150			3 110
- dont à plus de 5 ans	208			525
Endettement financier brut	1 658	3 000	(295)	4 363

Trésorerie

3 247

8 243

ENDETTEMENT NET

(1 588)

(3 880)

3. Proposition d'affectation du résultat et paiement du dividende en actions

3.1.Affectation du résultat

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- A la réserve légale, serait affectée la somme de 319 641 € pour porter celle-ci à 523 773 € soit 10 % du capital social à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2014.
- Serait versée aux actionnaires à titre de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la somme de 0,40 € par action, soit un montant global de 1 745 910 €
- Le solde, soit 1 849 573 €, serait affecté au compte de report à nouveau qui sera porté, après cette affectation, de 243 084 € à 2 092 657 €.

Le montant du dividende, soit 0,40 euro par action, serait mis en paiement à compter du 15 juin 2015 et au plus tard le 9 juillet 2015.

3.2. Paiement du dividende en actions

Le Directoire, constatant que le capital est entièrement libéré, propose à l'Assemblée Générale d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, de tout ou partie du dividende.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement de la totalité ou d'une partie du dividende sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende. Le prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2015.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement de tout ou partie du dividende en espèces ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 15 juin 2015 et le 30 juin 2015 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits au nominatif, au mandataire de la Société (CACEIS CORPORATE TRUST 14 rue Rouget de l'Isle 92130 Issy les Moulineaux). Au-delà de la date du 30 juin 2015, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement de tout ou partie du dividende en actions, le dividende ou la partie du dividende pour laquelle il n'a pas été opté pour un paiement en actions sera payé à compter du 30 juin 2015 après l'expiration de la période d'option. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement de tout ou partie du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Il est en outre demandé à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer à son Président dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement de tout ou partie du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

4. Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos	Dividende mis en distribution	Dividende éligible à l'abattement de 40 % ¹	Dividende non éligible à l'abattement de 40 % ¹
31 décembre 2013	909 467,52 € Soit 0,26 € par action	909 467,52 €	-
31 décembre 2012	313 375,68 € Soit 0,09 € par action	313 375,68 €	-
31 décembre 2011	Néant	-	-

1. Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, Nous vous informons que les dépenses et charges comptabilisées par la Société et visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élèvent à un montant global de 36 779,67 €, et le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant. Nous vous demanderons d'approuver par une résolution spécifique l'ensemble de ces dépenses.

6. Information sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément à la Loi, nous vous indiquons le détail de notre poste fournisseurs présent dans nos comptes sociaux par date d'échéance :

Solde 31-12-14	Échéances			
	Non Echu	30 jrs	60 jrs	Echéances passées
1 033 258 €	597 477 €	95 303,25	269 566,71	70 910,84
100,00%	57,82%	9,22%	26,09%	6,86%

Au 31 décembre 2013, le même tableau donnait le résultat suivant :

Solde 31-12-13	Échéances			
	Non Echu	30 jrs	60 jrs	Echéances passées
370 727 €	232 331 €	68 737 €	3 023 €	66 635 €
100,00%	62,67%	18,54%	0,82%	17,97%

VI. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 EUROS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS

Néant au 31 décembre 2014.

Depuis l'introduction en Bourse, les membres du Directoire ainsi que deux des principaux cadres sont tenus, à l'instar des membres du Conseil de Surveillance et à la société Innelec Multimédia, à la clause de lock-up d'une durée d'un an soit jusqu'au 16 février 2016 qui leur interdit de vendre des titres sur le marché, en ce y compris les titres qui viendrait de l'exercice de stock-options.

Comme indiqué plus haut, 116 600 stock-options ont été levées en février et mars 2015.

A notre connaissance, seule la société Eclegui Consultants, contrôlé à 85 % par Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Président du Directoire, a acquis sur le marché 2 000 actions de la société Focus Home Interactive au prix moyen de 13,82 €.

VII. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES

A. Options de souscription ou d'achat d'actions

1) Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Néant

Le 6 janvier 2015, le Directoire après avoir recueilli l'avis du Conseil de Surveillance à attribuer les stock-options suivantes :

1) Membres du Directoire :

- Monsieur Jean-Pierre Bourdon : 140 000
- Monsieur Cédric Lagarrigue : 26 000
- Madame Deborah Bellangé : 6 500

2) Membre du Comité de Direction :

- Monsieur John Bert : 5 000
- Monsieur Luc Heninger : 5 000
- Monsieur Thomas Barrau : 5 000

3) 10 Autres membres du Personnel : 12 500

2) *Exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

Néant

B. Actions gratuites

1) *Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

Néant

2) *Exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

Néant

3) *Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

Néant

VIII. COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Situation des mandats

1.1. Commissaire aux comptes titulaire :

- Deloitte & Associés représenté par Monsieur Julien Razungles
185, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale réunie le 22 juin 2006 pour une durée de six exercices sociaux, puis renouvelé dans ses fonctions par l'assemblée générale réunie le 20 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.2. Commissaire aux comptes suppléant :

- BEAS
7/9 Villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine

BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale réunie le 27 juillet 2000 pour une durée de six exercices sociaux, puis renouvelé dans ses fonctions successivement par les assemblées générales réunies les 22 juin 2006 et 20 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2. Désignation d'un second commissaire aux comptes

En application des dispositions légales en vigueur, nous proposons à votre Assemblée Générale, la nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire :

- Gatti Conseil représenté par Monsieur Bertrand Gatti, 112 bis rue de Silly 92100-Boulogne Billancourt.

et la nomination d'un second commissaire aux comptes suppléants :

- DABR Audit et Conseil, 4 bis rue des Arts 91270-Vigneux Sur Seine

Leur mandat viendra à échéance avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

IX. LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE Et CONVENTIONS COURANTES :

Aucune convention nouvelle visée à l'article L.225-86 du Code de Commerce n'a été signée au cours de l'exercice 2014. En revanche, les conventions anciennes se sont poursuivies :

- 1) Avec la société Innelec Multimédia, actionnaire de notre société dont Monsieur Denis Thébaud est actionnaire majoritaire, comme il l'est de notre société à travers la société civile Nabuboto dont il est l'actionnaire à 99,9 % :

-Loyers et poursuite du bail en cours : 125 000 €

-Prestations informatiques, téléphonie et autres services généraux : 1 438,01 €

-Téléphonie : utilisation du standard téléphonique commun : 3 900,00 €

-Frais de publicité dans le cadre de nos conventions commerciales : 5 000, 00 €

-Achat divers pour notre société : 754,50 €

-Vente de produits finis : 1 569 296,48 €

- 2) Avec la société Eclegui Consultants dont Monsieur Jean-Pierre Bourdon, président du Directoire, est actionnaire à 85 % :

-Honoraires : 156 092,50 €

- 3) Avec la société CSA Consultants dont Madame Mesureux-Wanctin est associé et co-gérante :

-Exploitation Tolas-DiDiver : 15 841,20 €

-Autres prestations : 5 367,50 €

- 4) Avec Focus Home Interactive USA, filiale à 100 % de Focus Home Interactive :

-Refacturation Marketing : 455 076,19 €

-Royalties : 2 326 070,38 €

-Intérêt sur comptes courants : 2 317,42 €

X. CAPITAL SOCIAL

1. Opérations sur le capital social

Exercice clos le 31 décembre 2014

- Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement en 2012 ;
- Attribution de 1 action nouvelle pour chaque action détenue ;
- Cession d'actions de Nabuboto au profit d'Innélec Multimédia le 31 mars 2014.

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises ou annulées	Capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions total en circulation	Valeur nominale
28-mars-14	Acquisition définitive d'actions gratuites	16 000	9 280,00 €		2 040 412,16 €	3 517 952	0,58 €
28-mars-14	Attribution d'actions gratuites (1 pour 1)	3 517 952	2 040 412,16 €		4 080 824,32 €	7 035 904	0,58 €
28-mars-14	Elévation de la valeur nominale		140 718,08 €		4 221 542,40 €	7 035 904	0,60 €

Opérations sur le capital social postérieures au 31 décembre 2014

- Regroupement des actions – Assemblée générale mixte du 6 janvier 2015, 8^{ème} résolution

Comme conséquence de l'opération de regroupement décidée, le capital social a été fixé à la somme de quatre millions deux cent vingt et un mille cinq cent quarante-deux euros et quarante cents (4 221 542,40 €) divisé en trois millions cinq cent dix-sept mille neuf cent cinquante-deux (3.517.952) actions ordinaires de un euro vingt cent (1,20 €) chacune de valeur nominale, entièrement souscrites et entièrement libérées.

- Augmentation du capital social dans le cadre d'une offre au public (l'introduction en bourse sur le marché Alternext) – Assemblée générale mixte du 6 janvier 2015, 13^{ème} et 15^{ème} résolution

Dans le cadre de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 6 janvier 2015 (15^{ème} résolution), le Directoire a décidé, lors de la réunion du 11 février 2015 :

- d'augmenter le capital social, sans droit préférentiel de souscription, ni délai de priorité, par voie d'offre au public, par émission d'un nombre de 703.591 actions nouvelles de 1,20 euro de valeur nominale chacune, au prix de 12,07 euros par action (soit, par action, 1,20 euro de valeur nominale et 10,87 euros de prime d'émission) (les « Actions Nouvelles »), à souscrire et à libérer en numéraire tant du nominal que de la prime d'émission ;
- que le produit brut de l'augmentation de capital s'élève en conséquence à 8.492.343,37 euros, prime d'émission globale incluse de 7.648.034,17 euros et

que ladite augmentation de capital a pour effet de porter le capital social de 4.221.542,40 euros à 5.065.851,60 euros.

La réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 844.309,20 €, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public a été constatée lors de la réunion du Directoire du 13 février 2015, le capital social étant ainsi porté de 4.221.542,40 € à 5.065.851,60 €.

L'utilisation de cette délégation a fait l'objet d'un rapport complémentaire soumis au commissaire aux comptes.

- Constatation de la réalisation définitive d'augmentations successives du capital social, résultant de l'exercice de stock-options par leurs bénéficiaires ainsi que de l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement

Le Président a informé les membres du Directoire lors de la séance du 31 mars 2015 que certains bénéficiaires de stocks options ont exercé leurs droits dans le courant des mois de février et mars 2015 :

- Au 28 février 2015, 55.520 actions ont été créées suite à l'exercice par certains de leurs bénéficiaires, d'options de souscriptions dans le cadre du Plan 2010-2 attribué le 22 décembre 2010 dans le cadre de la délégation conférée par L'Assemblée Générale réunie le 4 novembre 2010,

- Au 31 mars 2015, 40 200 actions ont été créées suite à l'exercice par certains de leurs bénéficiaires, d'options de souscriptions d'actions attribuées dans le cadre du « plan SO 2013 » attribué le 19 mars 2013 dans le cadre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale réunie le 4 novembre 2010 ainsi que 13 040 actions suite à l'exercice par certains de leurs bénéficiaires, d'options de souscriptions dans le cadre du « plan SO 2010-1 » et 7 840 actions suite à l'exercice par le seul bénéficiaire de l'intégralité des options de souscriptions qui lui avaient été attribuées directement par l'Assemblée Générale du 4 novembre 2010 (Plan-SO 2010-1)

En outre, les 91.664 actions gratuites attribuées à Monsieur Cédric Lagarrigue par le Président de la SAS Focus Home Interactive après autorisation du Conseil de Surveillance, devenues 45.832 actions gratuites par l'effet du regroupement des actions voté lors de l'assemblée générale mixte du 6 janvier 2015, peuvent être attribuées définitivement à Monsieur Cédric Lagarrigue et entrer en période de conservation pour une période de 2 ans soit jusqu'au 19 mars 2017. 19.200 actions gratuites sont auto détenues par la société et pour le solde, 26.632 actions seront créées et débités du compte de réserve spéciale créé en mars 2013, au moment de l'attribution

Par délibération du 31 mars 2015, le Directoire a donc :

- Constaté, au vu des certificats de souscription remis par Caceis Corporate Trust que 116.600 actions ordinaires nouvelles de 1,20 € de valeur nominale chacune

correspondant au règlement des options exercées par certains salariés dans le cadre des divers plans d'options comme rappelé en préambule ont été créées et que les souscripteurs ont intégralement libéré leur souscription par des versements en espèces,

- Constaté que 45.832 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur Lagarrigue dont 19.200 actions prélevées sur les titres auto-détenus par la société et 26.632 actions créées ;
- Constaté, ainsi, que l'augmentation de capital social d'un montant nominal de 171.878,40 € est définitivement réalisée et que le capital social est ainsi porté de 5.065.851,60 € à 5.237.730,00 € divisé en 4.364.775 actions de 1,20 € de valeur nominale.

Il sera demandé à l'assemblée générale de ratifier ces augmentations successives du capital social et d'approuver la modification corrélative de l'article 7 des statuts comme suit :

Ancienne rédaction :

« ARTICLE 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 5.065.851,60 euros.

Il est divisé en 4 221 543 actions de 1,20 euros de valeur nominale chacune intégralement libérées et de même catégorie. »

Nouvelle rédaction :

« ARTICLE 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 5.237.730 euros.

Il est divisé en 4.364.775 actions de 1,20 euros de valeur nominale chacune intégralement libérées et de même catégorie. »

- Capital potentiel

Il est également rappelé que dans le cadre de l'assemblée générale mixte du 6 janvier 2015, il a été délégué au directoire compétence :

- à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux (19^{ème} résolution) ;
- à l'effet de procéder à l'émission des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux (20^{ème} résolution) ;
- à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres du conseil de surveillance de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil de surveillance viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (21^{ème} résolution).

Les délégations consenties au titre des 20^{ème} et 21^{ème} résolutions précitées ont été mises en œuvre par délibération du Directoire du 6 janvier 2015.

L'utilisation de cette délégation a fait l'objet d'un rapport complémentaire soumis au commissaire aux comptes.

2. Tableau des délégations en matière d'augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100, al. 7 du Code de commerce, il est joint au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice.

Ce tableau est joint en Annexe 2 au présent rapport.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

Paris, le 8 avril 2015

Pour le Directoire
Jean-Pierre Bourdon,
Président du Directoire

ANNEXE

1. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices					
	2010	2011	2012	2013	2014
Situation financière en fin d'exercice (en euros)					
Capital Social	203 640	205 425	2 031 132	2 031 132	4 221 542
N° actions émises	399 295	399 295	3 501 952	3 501 952	7 035 904
N° obligations convertibles en actions					
Résultat global des opérations effectives (en K euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 381	15 206	24 406	25 688	39 578
Bénéfices avant impôts, amortissements & provisions	21	1 198	1 648	4 339	6 180
Impôts sur les bénéfices	24	380	422	1 015	1 983
Bénéfices après impôts, amortissements & provisions	29	582	883	2 867	3 915
Montant des bénéfices distribués	-	-	313	909	1 746
Résultat des opérations par action*					
Bénéfices avant impôts, amort & prov.	0,05	3,00	0,47	1,24	0,88
Bénéfices après impôts, amort & prov.	0,07	1,46	0,25	0,82	0,56
Dividende versé	-	-	0,09	0,26	0,25
Personnel					
N° salariés	26	29	35	41	45
Montant de la masse salariale	1 155	1 471	1 798	2 190	2 784
Montant des charges salariales	509	662	810	977	1 205

* Le nombre d'action retenu dans la détermination du résultat et du dividende par action est celui à la clôture. Pour l'évolution du nombre d'actions depuis la date de clôture, se reporter au chapitre "Evénements postérieurs à la clôture". Le montant des bénéfices distribués au titre de l'année 2014 est un estimé.

2. Tableau des délégations en matière d'augmentations de capital

Résolution approuvée par l'AG du 28 mars 2014	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 9 juin 2015
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	38 mois	35 000 AGA	Délégation non utilisée
Résolutions approuvées par l'AG du 6 janvier 2015	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 9 juin 2015
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires de la Société par offre au public	26 mois	1 000 000 €	844 309,20 €
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription en cas de demande excédentaire	26 mois	15% de l'émission initiale	
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	38 mois	60 000 AGA	Délégation non utilisée
Réduction de capital par voie d'annulation des titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions	18 mois	10% du capital de la Société	Délégation non utilisée
Aucune résolution de délégation proposée à l'AG du 9 juin 2015			